

## Convoquée par la police, le Dr Jade Allègre attaquée pour son travail sur l'argile



[Source : lemediaen442.fr]

*par Yoann*

Le monde de la santé alternative et naturelle est secoué par l'affaire du Dr Jade Allègre, une praticienne renommée en naturopathie. Son implication dans une controverse judiciaire, convoquée par la préfecture de police de Paris pour des accusations d'exercice illégal de la médecine, d'usurpation de titre de médecin, et de faux et usage de faux, met une nouvelle fois en évidence les frictions entre les approches conventionnelles et non conventionnelles en matière de santé.

Les fondements de cette affaire reposent sur le fait que bien qu'elle détienne un diplôme d'État de docteur en médecine obtenu à la Faculté de médecine Paris 13, ainsi que des qualifications en médecine générale et d'urgence, Jade Allègre pratique la naturopathie, mettant en avant son intérêt pour l'argilothérapie. Pourtant, l'accusation d'usurpation de titre de médecin découle du non-paiement de la cotisation à l'ordre des médecins, une condition pour pouvoir exercer sous le titre de médecin en France.

Cette affaire va au-delà des simples aspects administratifs. Elle soulève des questions plus profondes sur la coexistence des approches médicales, la reconnaissance des pratiques alternatives et les limites imposées aux professionnels de la santé. Le différend juridique autour du Dr Allègre sert de catalyseur à un débat plus large concernant la pluralité des méthodes thérapeutiques et l'intégration des médecines alternatives dans le paysage médical actuel.

Les partisans de la médecine intégrative plaident en faveur d'une approche inclusive, reconnaissant la diversité des pratiques et la nécessité de mieux comprendre les bénéfices des thérapies alternatives. Ils remettent en question les formalités administratives strictes imposées aux praticiens non conventionnels et soulignent l'importance d'une réglementation qui tienne compte de cette diversité sans restreindre les choix thérapeutiques des patients.

Le projet de loi sur les dérives sectaires risque, s'il est adopté, de

contraindre les médecins à mettre en danger leurs patients. Il suffit de rendre obligatoires les produits à l'ARNm qui détruisent les codes génétiques et dont les effets létaux sont reconnus. Le dernier en date est le vaccin Covid, mais les laboratoires ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. Avant la pseudo pandémie, l'hydroxychloroquine avait été classée produit vénéneux. Aujourd'hui ce sont les onze vaccins obligatoires qui viennent d'être classés produits vénéneux. À quand les vaccins ARNm obligatoires ? À quand l'obligation – via la loi dite antisectes – pour les médecins de les prescrire ?